



Procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement

Opération : Le Clos de Bel Air 2– COMMUNE DE CAMBON D'ALBI

PREAMBULE

Le lotissement le Clos de Bel Air 2 a fait l'objet d'une réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération.

A l'intérieur de cette opération d'aménagement des voiries internes dénommées rue Jeanne Avril, impasse de la Comtesse Adèle et rue des deux Amis ont été créées ainsi que des réseaux assainissement, un bassin de rétention des eaux pluviales et un poste de refoulement.

Ces ouvrages n'ont pas la vocation à rester durablement du domaine privé de SNC Foncier Conseil. Ils constituent des biens de retour possible aux collectivités intéressées.

Les parties conviennent de la rédaction du présent procès-verbal pour formaliser la remise de ces ouvrages.

A – IDENTIFICATION DES PARTIES

- L'aménageur, SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération,
- Le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois représenté par Monsieur Pierre Doat, Vice-président délégué à l'hygiène et l'assainissement

B – OUVRAGES CONCERNES

L'aménageur invite la communauté d'agglomération de l'Albigeois intéressée par les ouvrages à participer à la réception des ouvrages :

- Réseau d'assainissement eaux usées : 362 m de collecteur en PVC CR8 de diamètre 200mm, 12 regards de visite béton diamètre 1000 mm, 19 boîtes de branchement.

- Un réseau de refoulement en PVC diamètre 90 mm d'une longueur de 150 mètres.

- Un poste de refoulement (fonctionnement avec deux pompes TYPE KSB roue VORTEX) clôturé conforme aux prescriptions du service assainissement

- Réseau d'assainissement eaux pluviales : 143m de canalisation béton diamètre 300 mm, 70.4 m de canalisation béton diamètre 400 mm, 12 m de canalisation béton diamètre 500 mm, 9 regards de visite béton diamètre 1000mm, 17 branchements individuels et 4 grilles avaloirs.

- Un bassin de rétention des eaux pluviales d'une contenance de 65 m3 avec un ouvrage de régulation pour un débit de fuite de 80l/s et un déversoir.

Ce bassin est clôturé par un grillage simple torsion, son accès est possible via un portillon fermé à clé. La clé du portillon sera remise au service assainissement après la date de délibération du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités.

Ces ouvrages ont été réalisés dans le cadre d'une opération d'aménagement privée en exécution du marché suivant :

Poste de refoulement : TP D'OC – 15 chemin des VIGNALIS Zone Artisanale de VIGNALIS 31130 FLOURENS pour le génie civil
ITECOM – ZI de Cheviré 10-12 rue V.SCHOELCHER
44101 NANTES Cedex pour la partie automatismes

Date de réception : Mars 2016

Documents fournis dans le DOE : plan électrique de l'armoire, mémoire technique du poste, attestation de conformité électrique.

Assainissement : RIGAL TP – 9 avenue de Gaulhet 81500 Labastide St Georges

Date de réception : 3 juillet 2013

Documents fournis dans le DOE : plans de récolement papier et dwg conformes, Rapports d'inspection caméras du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales

Tests d'étanchéité du réseau d'eaux usées.

C – SERVITUDE DE CANALISATIONS

L'aménageur s'engage à constituer au profit de la communauté d'agglomération de l'Albigeois une servitude de passage de canalisation au titre de droit réel immobilier sur la partie de sa propriété cadastrée commune de CAMBON section AE 115 pour une canalisation d'eaux usées diamètre 200 mm d'une longueur de 45 mètres.

L'assiette de la servitude se définit comme suit : servitude de passage d'une largeur de 4 mètres au droit de la canalisation (deux mètres de part et d'autres de la canalisation).

La dite servitude devra permettre à la communauté d'agglomération de l'albigeois, maître d'ouvrage ou à toute personne qui pourrait lui être substituée, de faire pénétrer sur cette bande de terrain leurs agents et ceux des entrepreneurs dûment autorisés en vue de l'entretien, la réparation, la surveillance ou la reconstruction, de l'ouvrage existant.

En dehors de ces interventions, toute nouvelle création d'ouvrage donnera lieu à une nouvelle autorisation de passage.

L'aménageur s'engage à ne faire aucune modification du profil du terrain, plantations d'arbres ou d'arbustes ni aucune culture ou travaux préjudiciable à l'entretien, au fonctionnement et à la solidité des ouvrages.

Cette servitude sera formalisée par acte authentique en la forme administrative ou notarié publié au bureau des Hypothèques dès que le conseil communautaire aura délibéré sur les présentes.

Tous les frais, droits et honoraires seront supportés par l'aménageur SNC FONCIER CONSEIL.

D - REMISE D'OUVRAGES

L'aménageur et la communauté d'agglomération de l'Albigeois reconnaissent la conformité et le bon entretien des ouvrages.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois déclare accepter la remise des ouvrages.

EN CONSEQUENCE ET A COMPTER DE LA DATE DE DELIBERATION du conseil communautaire autorisant la rétrocession des ouvrages précités

- la remise des ouvrages par SNC Foncier Conseil représenté par monsieur Brahima OUATTARA, chargé d'opération est constatée,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera désormais la garde et la responsabilité des ouvrages d'assainissement réalisés,
- la communauté d'agglomération de l'Albigeois assurera l'entretien et la gestion des ouvrages remis, sous réserve des obligations résultant pour les entrepreneurs ayant réalisé les ouvrages, des clauses de garantie contenues dans leur marché et de leur responsabilité.

Fait à Toulouse, le 06/06/16

Pour SNC Foncier Conseil



SNC FONCIER CONSEIL
56 AV. M. BOURGES-MAUNOURY
31200 TOULOUSE
T +33 (0)5 62 73 51 80
F +33 (0)5 62 73 51 81
RCS PARIS : 732 014 964
APE 4299Z - SIRET : 732 014 964 00991

Brahima OUATTARA

Fait à Saint Juéry, le 21 JUIN 2016

Pour le service assainissement de la
communauté d'agglomération de
l'Albigeois

Le vice- président délégué à
l'assainissement

Pierre DOAT

